

BMW Grande Bretagne : quand l'auditeur décide...

C'est une information que nous tenons de nos confrères de Caradisiac. Voilà qu'une personne, pour un bruit de moteur, parvient à faire bannir la publicité d'un constructeur automobile !

Il y a quelques semaines sur les radios britanniques, BMW effectuait une campagne concernant sa division Motorsport. Le texte était le suivant : « *Nous pourrions utiliser de grands mots tels que frappant, musclé ou captivant pour vous en parler. Nous pourrions aussi utiliser une combinaison de mots colorés pour décrire ce que l'on ressent. Mais tout ce que vous voulez réellement entendre, c'est ça...* ». S'ensuit le bruit du moteur 6 cylindres en ligne BMW en pleine accélération. Un auditeur a trouvé ce bruit d'accélération « irresponsable » de la part de BMW UK. En faisant appel à l'Ofcom (Office of Communications, équivalent de notre CSA), il est parvenu à faire déprogrammer cette publicité sur toutes les radios britanniques. Le mobile de cette plainte était basé sur le fait que le bruit du moteur de la BMW en question incitait à la conduite dangereuse et risquait de provoquer des accidents de la route. En France, l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité) veille également à ce que les spots ne soient pas trop évocateurs quant à la vitesse ou l'attitude au volant. Mais même si les règles sont souvent assez strictes, nous n'en sommes pas encore à ce niveau...